

**COMMUNE DE SOULAIRE ET BOURG**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2018**

**COMPTE RENDU**

*L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux du mois de mai à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Soulaire et Bourg se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur RAIMBAULT Jean-François, maire.*



*Présents : Mmes BLOT Chantal – TOULLIER Marina – MENET Séverine – ELOY Angélique – RAIMBAULT Valérie – LEGRAND Lyne et Mrs RAIMBAULT Jean-François – PREDONZAN Franck*

*Absents excusés : Mr RICHARD Nicolas qui a donné pouvoir à Mr RAIMBAULT Jean-François – Mr PICARD TIGNON Mickaël qui a donné pouvoir à Mme BLOT Chantal – Mr LANDRAU Stéphane*

*Absents : Mr GARNIER Jean-Luc – Mr BOURGEGAIS Philippe – Mr GUYNOISEAU Jean-Michel – Mme CHAUVEAU Isabelle*

*Secrétaire de séance : Mme RAIMBAULT Valérie*

***Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 mai 2018***

Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

***1) Groupement de commandes restauration scolaire et accueil de loisirs avec la commune de Feneu***

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le marché de prestations de services pour la restauration scolaire se termine le 31/08/2018

**3 possibilités :**

- **1 MAPA SOULAIRE ET BOURG pour 2 ans ou 1 + 1.**
  - Avantage : possibilité de rencontrer les candidats et de négocier par exemple avec les 3 meilleures offres
  - Inconvénient : durée limitée et donc procédure souvent revenue

- **1 AO (Appel d'Offres) ou un accord cadre SOULAIRE ET BOURG**

- Avantage : pas de limitation de durée et possible 2 ans + 1 + 1, ce qui permet de passer les élections et de laisser libre choix à la nouvelle équipe municipale
- Inconvénients :
  - ni entretien, ni négociation possible
  - délai de publicité plus long 35 jours

- **1 groupement de commandes avec FENEU**

SOULAIRE ET BOURG a le même prestataire et la même échéance de marché.

Une différence : SOULAIRE ET BOURG met à disposition le personnel de salle et la cuisinière a été recrutée par le prestataire.

- Avantages :
  - une massification du marché
  - une possibilité d'AO ou d'accord cadre en 2 lots compte tenu de la différence quant à la situation du personnel et de choisir 2 prestataires différents, ce qui n'est pas l'objectif recherché
  - Un pas de plus dans la mutualisation
- Inconvénients : les mêmes que pour l'AO ou l'accord cadre SOULAIRE ET BOURG

Monsieur le Maire, en accord avec la commune de FENEU, propose au Conseil Municipal de retenir la solution n° 3 et de créer un groupement de commandes avec la commune de FENEU pour la restauration scolaire et l'accueil de loisirs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de retenir la solution n° 3 et de créer un groupement de commandes avec la commune de FENEU pour la restauration scolaire et l'accueil de loisirs
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet
- DECIDE de faire appel à la commission d'appel d'offres de FENEU et de SOULAIRE ET BOURG
- DECIDE de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour appliquer cette délibération

➤ Questions diverses :

Jean-François Raimbault : je suis allé à la Baillie pour l'enlèvement en cours des peupliers, j'ai fait un constat avec les deux entreprises et un protocole d'accord de réparation leur sera envoyé. La salle communale devrait être terminée par les entreprises cette semaine. J'attire votre attention sur la situation suivante : depuis quelques semaines, des faits d'allumage de feux volontaires sont réalisés sur la commune avec les livres de la boîte à livres de la place de la Découverte. Ceux-ci sont localisés autour du stade, dans le bois de la Découverte, chemin des Roches, il s'agit d'actes de vandalisme qui ne doivent pas être pris à la légère car à l'approche de la saison estivale, cela pourrait être dramatique. Je fais appel à vous, en tant que

conseillers et parents afin d'interroger vos enfants au cas où ils auraient entendu ou vu ce type d'actions, afin d'enrayer ce cycle de feux volontaires. Je rappelle que ce comportement pourrait être préjudiciable autant pour la collectivité que sur les biens privés, c'est bien sûr l'affaire de tous.

Angélique : nous avons parlé lors d'un précédent conseil municipal d'installer sur notre commune des dos d'âne bicouche temporaires comme sur Feneu. Mais ils se tassent et sont dangereux.

Jean-François Rimbault : en plus, ils ont été faits par les employés communaux, cependant c'est un dispositif provisoire. Mais avec les travaux qui vont avoir lieu sur la commune, que ce soit sur Soulaire ou sur Bourg, la vitesse se réduira d'elle-même. Un courrier avec plan a été adressé à tous les riverains de la route d'Écuillé.

Chantal Blot : la route de Cheffes a été bitumée ce jour. Une réunion de chantier aura lieu le jeudi 24 mai. Le marquage au sol, surtout pour signaler le rehaussement de chaussée doit suivre très rapidement.

Marina Toullier : d'autant plus que le rehaussement de chaussée est dangereux et non signalé.

**L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h15.**